



Turckheim

Terkh'Actu # 47

La lettre d'information numérique de la Ville de Turckheim

[Un problème pour lire Terkh'Actu ?](#)
[Voir la version en ligne](#)

Précisions suite aux annonces gouvernementales du 25 novembre 2021

Dès **samedi**, les **conditions d'éligibilité** à la **dose de rappel** évoluent. Elle sera possible :

- ➡ Pour **toutes les personnes de 18 ans et +**
- ➡ Dès **5 mois après la dernière injection**

Prenez rendez-vous dès maintenant

- **Dose de rappel**

Le rappel vaccinal (troisième dose) sera ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus **dès cinq mois après la dernière injection** ou la dernière infection à la Covid-19, à compter du samedi 27 novembre 2021.

- **Pass sanitaire**

À compter du 15 décembre 2021, le « pass sanitaire » des plus de 65 ans ne sera plus actif **si le rappel n'a pas été fait dans un délai de 7 mois à compter de la dernière injection ou de la dernière infection. À compter du 15 janvier, cette règle sera étendue à l'ensemble des Français âgés de plus de 18 ans.**

- **Tests PCR et antigéniques**

À compter du lundi 29 novembre 2021, seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24 heures seront des preuves constitutives du pass sanitaire.

- **Port du masque**

Le port du masque sera de nouveau obligatoire dans les lieux publics clos, y compris ceux soumis au pass sanitaire à compter du vendredi 26 novembre. Par ailleurs, les préfets seront habilités à rendre obligatoire le port du masque en extérieur.

- **Éducation**

Dans les écoles primaires uniquement, lorsqu'un élève sera positif dans une classe, tous les élèves de la classe devront se faire tester dans les 24h. Les élèves positifs devront s'isoler ; les élèves négatifs pourront revenir en classe.

• Vaccination

Les injections peuvent être administrées en pharmacie, chez votre médecin traitant ou en centres de vaccination, par rendez-vous via la plateforme [Doctolib](#)

[En savoir plus](#)



Animations de Noël

- L'accès au Wiehnacht's Stewala se fera sur contrôle du pass sanitaire. Le port du masque est obligatoire
- Le port du masque sera obligatoire sur les Marchés de Noël.

[En savoir plus](#)

Pour le bon déroulement des animations de Noël

- A partir du 26 novembre et jusqu'au 30 décembre :
 - Du lundi au vendredi, de 16h à 19h : interdiction de circulation et de stationnement Rue du Conseil jusqu'au n°5, rue des Anciennes Écoles et rue Wickram, sur le tronçon entre la rue Genouillère et la Place de l'Hôtel de Ville
 - Idem, les samedis et dimanches de 10h à 19h.
- A cela s'ajoutent, **les samedis et dimanches** du 27 novembre au 26 décembre (sauf 25 décembre):
 - mise en zone piétonne de la Place Turenne et de la Grand Rue jusqu'à la rue des Bénédictins, entre 16h et 19h, avec accès interdit à partir de la Porte de France.

Nous rappelons que l'accès aux manifestations culturelles et ludiques se fait sur présentation du pass sanitaire.



Pendant les manifestations, respectez les gestes barrières et protocoles sanitaires mis en place par les organisateurs.

Ville de Turckheim
6 rue du Conseil - 68230 TURCKHEIM
mairie@turckheim.fr - 03 89 27 18 08
Lundi - mercredi : 8h30-12h
Mardi-jeudi : 8h30-12h / 14h/18h
Fermé le vendredi

Merci de vous annoncer à l'interphone



www.turckheim.fr

© 2021 Ville de Turckheim
Responsable de publication : Marie - Aude KIRSTETTER

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit
à la newsletter de la Ville de Turckheim

[Se désinscrire](#)

